



**PRÉFET
DE SEINE-ET-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Melun, le 21/10/2020

Communiqué de presse

Campagne de prévention gratuite sur les équipements de sécurité

Comme chaque année, la Brigade de Contrôle Technique (BCT) de la Direction Départementale de la Sécurité Publique de Seine-et-Marne (DDSP) organise du 2 au 15 novembre 2020, un atelier pour conseiller les automobilistes sur l'éclairage et les équipements de sécurité. Un réglage gratuit des phares sera proposé sur place.



La BCT se tient à la disposition des automobilistes pendant ces créneaux horaires afin de leur délivrer les bons conseils sur les équipements de sécurité et plus particulièrement sur l'éclairage et les pneumatiques.

Cet atelier sera présent sur plusieurs agglomérations pendant 9 jours, selon le planning ci-joint :

Date	Heure	Lieu
02/11/20	14h-16h	VILLEPARISIS Face au commissariat, av Gal de Gaulle
03/11/20	13H-16h	NEMOURS ZAC des Hauteurs du Loing, face à l'Intermarché
04/11/20	13H-16h	VARENNES SUR SEINE Centre Commercial Leclerc
05/11/20	13h-16h	COLLEGIEN Centre Commercial Bay 2, face entrée principale SAS 3
07/11/20	13h-16h	SERRIS Centre Commercial Val d'Europe, à côté de Norauto
08/11/20	13h-16h	LIEUSAIN Centre Commercial Westfield-Carré Sénart -Shopping Parc
13/11/20	13h-16h	PROVINS Parking Place de la Résistance et de la Déportation
14/11/20	13h-16h	COULOMMIERS Centre Commercial Leclerc
15/11/20	13h-16h	MELUN ZAC du Champ de Foire

Le 18 novembre, des contrôles ciblés seront opérés sur tout le département.

L'objectif est d'inciter les automobilistes à adopter dès maintenant les bons réflexes pour passer l'hiver en toute sécurité.

L'entrée dans des conditions hivernales rend la route plus dangereuse. Par conséquent, il est nécessaire de faire les vérifications d'usage : changer les balais d'essuie-glaces s'ils n'ont pas été changés récemment, nettoyer les phares, pare-brise (intérieur et extérieur) et rétroviseurs. De même, il faut effectuer les niveaux, changer les ampoules défectueuses, régler ses feux et vérifier ses pneumatiques (structure et pression).

La baisse de luminosité entraîne un véritable problème de visibilité des piétons, cyclistes et utilisateurs de trottinette. Plus le véhicule sera en bon état, et notamment avec un éclairage adapté, mieux seront détectés les obstacles.



PLUIE, BROUILLARD, NEIGE, VERGLAS...
Adaptez votre conduite aux conditions météorologiques !

- en cas d'intempéries, les limites de vitesse autorisées sont revues à la baisse
- en cas de conditions extrêmes, différez votre déplacement et suivez les recommandations de Météo France

Avant de prendre la route en hiver, n'oubliez pas :

- de vérifier la pression et l'état de vos pneus
- de vérifier le niveau du liquide lave glace anti-gel
- de prévoir un kit de survie (couverture, nourriture, eau)

SÉCURITÉ ROUTIÈRE TOUS RESPONSABLES

A L'AUTOMNE, NE VOUS LAISSEZ PAS SURPRENDRE PAR LA BAISSSE DE LA LUMINOSITÉ ET LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES !

Automobilistes : adaptez votre vitesse pour éviter toute perte d'adhérence sur les chaussées glissantes,
Piétons : optez pour des vêtements clairs et adoptez les bandes réfléchissantes,
Cyclistes : le gilet réfléchissant est recommandé et obligatoire si vous circulez hors agglo et que la visibilité est faible.

EN 2019, SUR LA ROUTE ON INVERSE LA TENDANCE ET ON CHOISIT LA VIE... SÉCURITÉ ROUTIÈRE TOUS RESPONSABLES

En voiture

Les feux de position (ou "veilleuses")

Ils vous permettent uniquement d'être vu des autres usagers, mais pas de mieux voir. Vous devez les allumer dès que la luminosité décline légèrement. En ville, ils peuvent suffire si la visibilité est suffisante. Attention : il est interdit de circuler sans feux la nuit, même en ville.



Les feux de croisement (ou "codes")

Ils permettent à la fois d'être vu des autres usagers et de mieux voir la route à 30 mètres. Ils peuvent être utilisés en toutes circonstances la nuit et doivent être utilisés le jour s'il pleut, s'il neige ou s'il y a du brouillard. Sur une chaussée non éclairée, ils remplacent les feux de route lorsque vous croisez d'autres véhicules, pour éviter d'éblouir leur conducteur.



Les feux de route (ou "pleins phares")

Ils vous permettent de voir à au moins 100 mètres. Très éblouissants, ils sont utilisés la nuit, lorsque la route n'est pas éclairée et qu'aucune voiture ne roule en sens inverse. Si c'est le cas, repassez en feux de croisement afin de ne pas éblouir les autres conducteurs.



Les feux de brouillard avant

Ils sont utilisés en complément des feux de croisement, en cas de forte pluie, de brouillard ou de chute de neige. Ils peuvent également être employés pour éclairer une route étroite et sinueuse.



Les feux de brouillard arrière

Très éblouissants, ils ne peuvent être utilisés qu'en cas de brouillard ou de chute de neige, mais jamais sous la pluie.



	FEUX DE POSITION	FEUX DE CROISEMENT	FEUX DE ROUTE	FEUX DE BROUILLARD AVANT	FEUX DE BROUILLARD ARRIÈRE
VILLE ÉCLAIRÉE	✓	OU ✓			
VILLE NON ÉCLAIRÉE		✓	OU ✓		
CHAUSSÉE ÉCLAIRÉE (HORS AGGLOMÉRATION)		✓			
CHAUSSÉE NON ÉCLAIRÉE		✓	OU ✓	✓ *	
PLUIE		✓		✓ **	
NEIGE		✓		✓	✓
BROUILLARD		✓		✓	✓

* Route étroite et sinueuse
 ** En cas de forte pluie

Cabinet du Préfet Bureau de la communication interministérielle

www.seine-et-marne.gouv.fr
 @Prefet77

12, rue des Saints-Pères
 77000 Melun

